

# Commune d'AILLY-SUR-NOYE

## Conseil Municipal du 17 Mars 2021

### Extrait du registre des délibérations

n° 2021-03-17-10

<b>Date de la convocation</b>
13/03/2021
Convoqués : 23
Présentes : 17
Représentés : 02
Absents : 04
<b>OBJET :</b>
<b>Finances</b>
<b>Budget annexe</b>
<b>Plan d'Eau</b>
<b>2021</b>
<b>Régie Plan d'Eau</b>

L'an deux mil vingt, le dix sept mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :** Pierre DURAND, Christine BOURDELLE PATRICE, Nicolas BLIN, Maryse-Corinne ROSE, Jean-Noël LECOINTE, Catherine WANTIEZ, Edith DELBEY, Gérard LEROY, Anne-Marie LATEUR, Annie COCHET, Patrick BERMOND, Pascale GIRARD, Sonia DOUAY, Benoit RICHARD, Céline TAMPIGNY, Marie-Hélène MARCEL, Tristan ROUSSEL DASSONVILLE

**Étaient représentés :** Monsieur Vincent DAINE par Madame Sonia DOUAY, Madame Marylène FRANZ par Madame Marie-Hélène MARCEL

**Était absents :** Monsieur Frédéric PINOIT, Monsieur Sébastien VILLAIN, Madame Karine PAGEAU, Monsieur Paulo MARCELO

Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance

La Commune dispose d'une régie de recettes « Plan d'Eau » qu'il y a lieu de mettre en conformité de la manière suivante :

Dans l'article 5, la recette du golf est à intégrer.

**OBJET :**

Dans l'article 6, la modalité de paiement en espèce est abrogée et remplacée par le paiement en carte de bleue.

Un nouvel article est à intégrer pour permettre l'ouverture d'un compte de Dépôt de Fonds au Trésor.

**Finances**

Vu décret n°2012-1246 du 07/11/2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n°2008-227 du 05/03/2008 abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15/11/1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

**Budget annexe**

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du CGCT relatifs à la création des régies de recettes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

**Plan d'Eau**

Vu l'arrêté du 03/09/2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

**2021**

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 21/06/2017 ;

**Régie Plan d'Eau**

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10/07/2020 autorisant le Maire à créer des régies communales en application de l'article L 2122-22-7 du CGCT ;

**Après en avoir délibéré et considérant la nécessité de mettre la régie en conformité, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :**

- **Inclure dans l'article 5 l'encaissement des recettes du golf**
- **Modifier l'article 6 et intégrer le paiement par carte bancaire**
- **De créer l'article 6bis pour l'ouverture du compte de Dépôt de Fonds au Trésor**

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,  
Pierre DURAND